

1. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Outarville et ses communes associées; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 12 avril 2021 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région et autres organismes chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2021 et des budgets annexes.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE.

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne nationale
Population légale	1 360 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	785			
Part de foyers non imposables	48.4%	42.5%	45.2%	46.6%
Revenu fiscal moyen par foyer	25233	27 997	26 935	27 826

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021

sont estimées à 1 116 607.44 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C) (€)	
011 – Charges à caractère général	390 685.44
012- Charges de personnel et frais assimilés	346 650.00
014- Atténuations de produits	142 000.00
65- Autres charges de gestion courante	176 110.00
66 – Charges financières	34 545.00
67 – Charges exceptionnelles	7 000.00
68 – Dotations aux amortissements et provisions	8 367.00
022 – Dépenses imprévues	11 250.00
Total dépenses réelles	1 116 607.44
Total dépenses d'ordre	221 918.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 338 525.44

Les dépenses réelles

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances, ménage, téléphonie, petits matériels et outillage, fournitures administratives, affranchissement, vêtements de travail etc.)
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales, le fleurissement
- les prestations de services extérieurs, (divers contrats d'entretien)
- les honoraires et frais de contentieux
- les études et recherches
- la documentation générale
- les fêtes et cérémonies
- les frais de déplacement
- la maintenance du matériel,
- l'entretien des véhicules
- l'indemnité au comptable public
- les taxes foncières.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses liées aux frais généraux, à l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux sont en baisse. Ceci est dû à la maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement (renégociations de contrats, suppression des dépenses courantes liées aux dépenses d'électricité, d'eau de fioul etc...).

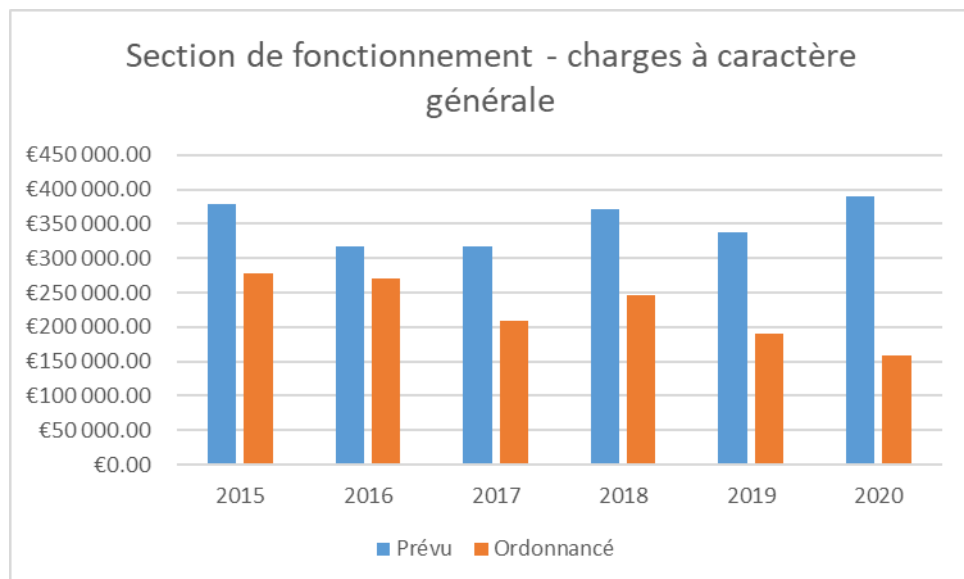
Pour 2020, les charges à caractère générale sont légèrement en baisse :

- sur le poste « contrat de prestations de service »
- sur le poste « achat de prestations de service »
- sur le poste « autres marchandises »
- sur le poste « carburant »
- sur le poste « produits de traitement »
- sur le poste « fournitures d'entretien »
- sur le poste « fêtes et cérémonies »
- sur le poste « frais d'affranchissement »
- sur le poste « fournitures administratives »
- sur le poste « frais de nettoyage des locaux »
- sur le poste « études et recherches »
- sur le poste « énergie et électricité »
- sur le poste « combustibles »
- sur le poste « matériel roulant »
- sur le poste « autres frais divers »
- sur le poste « publications »
- sur le poste « concours divers »
- sur le poste « entretien et réparation bâtiments publics »
- sur le poste « entretien voirie »
- sur le poste « entretien des réseaux »

Pour 2020, les charges à caractère générale sont légèrement en hausse :

- sur le poste « énergie et électricité »
- sur le poste « fournitures d'entretien »
- sur le poste « fourniture de petit équipement »
- sur le poste « fourniture de voirie »
- sur le poste « vêtements de travail »
- sur le poste « autres matières et fournitures »

- sur le poste « contrat de prestations »
- sur le poste « autres biens immobiliers »
- sur le poste « maintenance»
- sur le poste «documentation générale et technique»
- sur le poste « honoraires »
- sur le poste « annonces et insertion »
- sur le poste «missions »
- sur le poste « frais de télécommunication »
- sur le poste « autres services extérieurs »
- sur le poste « autres impôts locaux »



Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel. L'effectif de la commune au 01/01/2020 est de 7 agents.

- **Service administratif** (4 postes à temps plein)- 3 agents sur le grade d'adjoint administratif - 1 agent sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

- 4 agents titulaires

- **Service Technique** (2 postes à temps complet)(1 poste à temps non complet 17/35^{ème})

- 2 titulaires

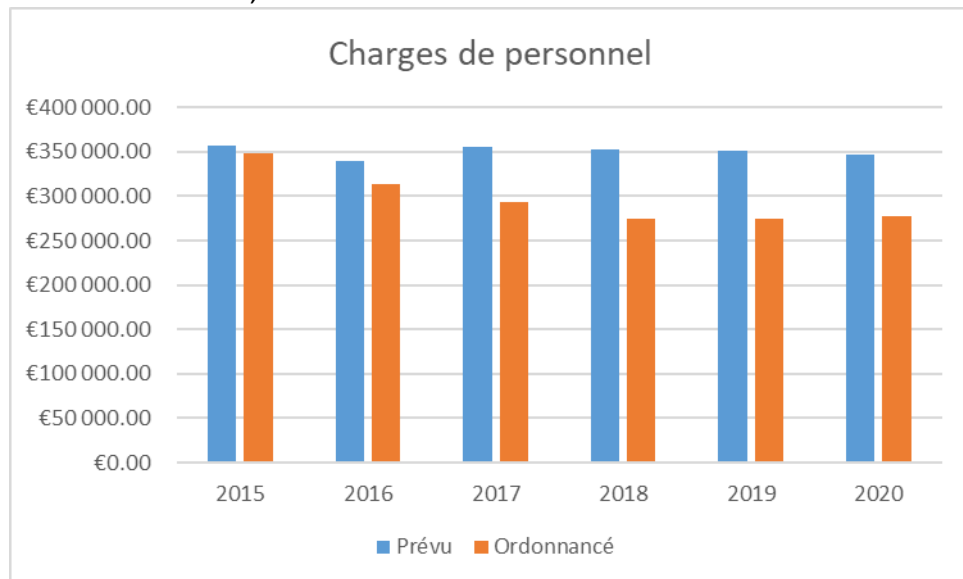
- 1 contractuel

-**Filière Police Municipale** (1 poste à temps complet)

-1 titulaire

Le chapitre 012 (charges de personnel) est stable par rapport à 2019.

278 436€ en 2020 ; 274 669€ en 2019.



Chapitre 014 - Atténuations de produits

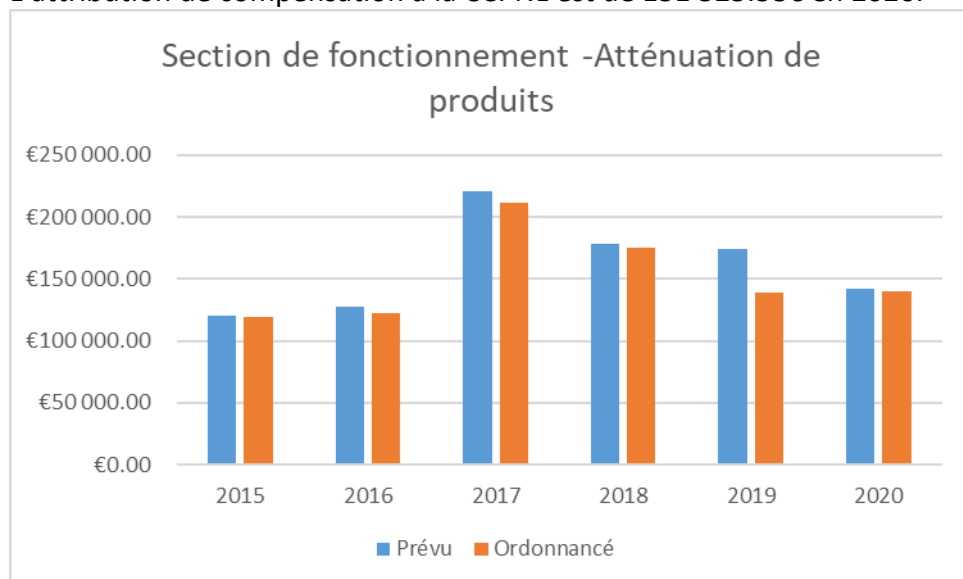
Elles se composent :

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

- de l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

L'attribution de compensation à la CCPNL est de 131 525.38€ en 2020.

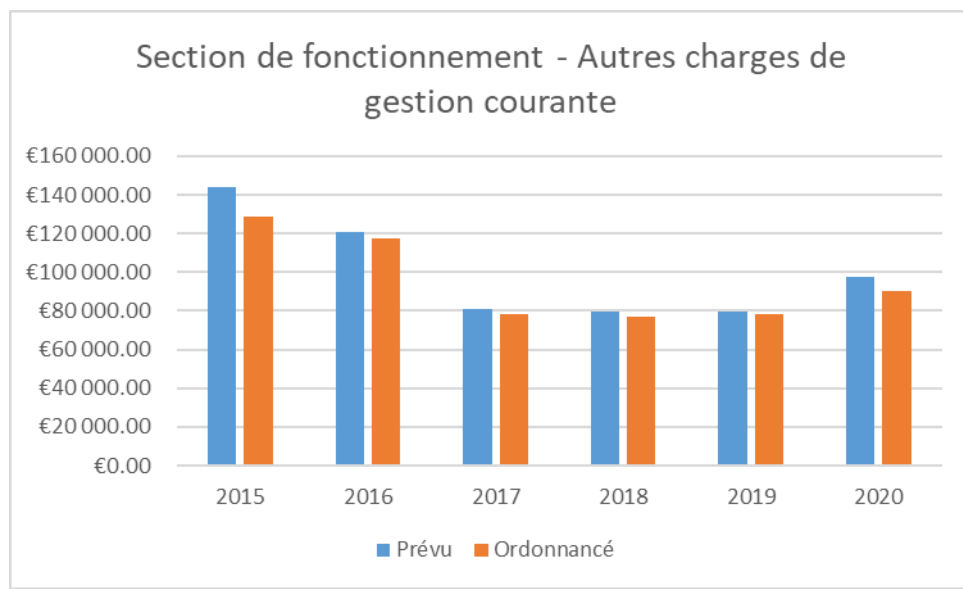


Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux, (*pour la commune cela correspond à la participation financière auprès du syndicat de collège de Bazoches les Gallerandes*)
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux créances éteintes
- au virement de crédit vers le budget du Centre Communal d'Action Sociale
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

On peut constater sur le graphique ci-dessous que les dépenses ce chapitre ont augmenté en 2020 en raison du montant des créances éteintes et à admettre en non-valeur pour la somme de 14 383€.



Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Le budget de la commune est grevé par deux emprunts :

- Un emprunt relatif à la restructuration du bâtiment de la mairie d'un montant initial de 407 000€ à un taux de 4.65% courant de 2008 à 2028.
- Un emprunt relatif à la construction de la salle des associations d'un montant initial de 930 000€ à un taux de 4.35% courant de 2012 à 2031.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatif à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

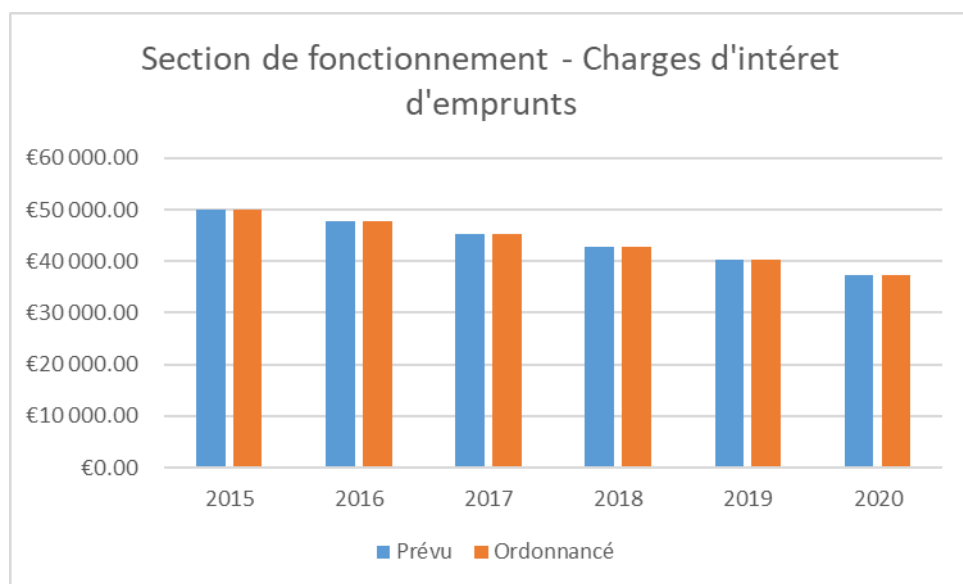
Les crédits nécessaires au remboursement des annuités de l'emprunt, intérêts et capital, sont évalués au budget de façon sincère.

Le remboursement du capital est imputé au compte 16, en dépenses de la section d'investissement. Il doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT).

Les frais financiers, qu'il s'agisse des intérêts ou des frais financiers annexes, sont imputés au compte 66 en dépenses de la section de fonctionnement.

L'acquittement de la dette constitue une dépense obligatoire, qu'il s'agisse du remboursement du capital ou des frais financiers.

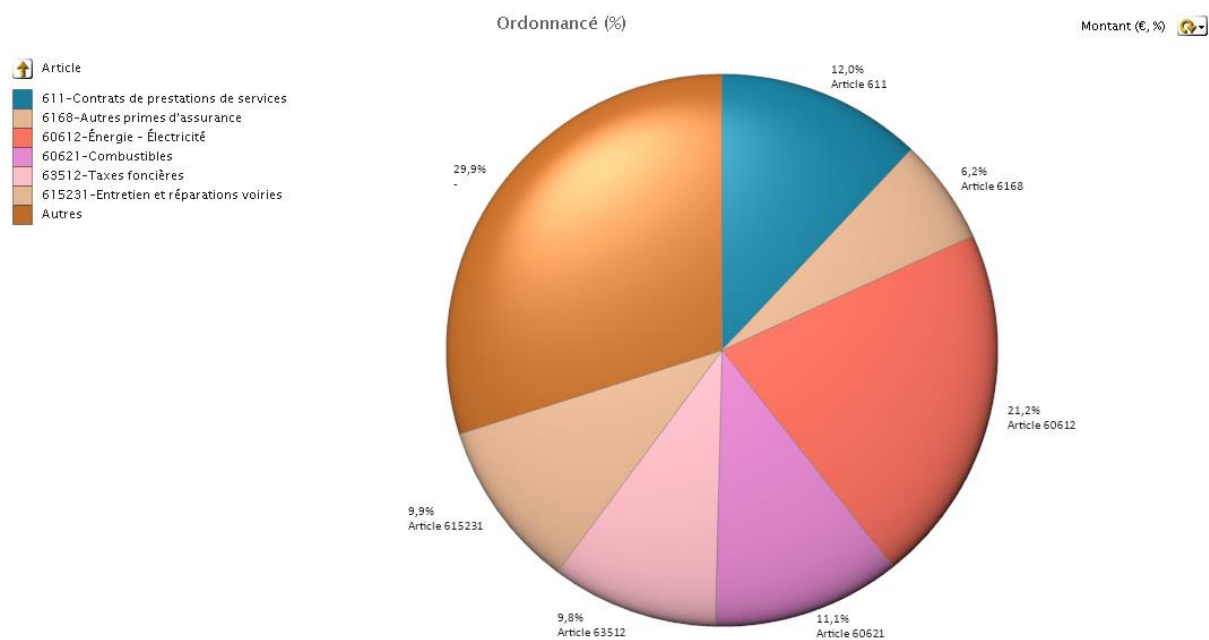
Pour ces deux emprunts, les intérêts vont décroissants alors que le capital d'emprunt augmente (cf chapitre 16 dépenses d'investissement)



Les dépenses d'ordre

représentent la somme de 221 918€ en crédit budgétaire 2021 pour 201 917€ en 2020, inscrites en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. (nécessaire pour l'équilibre budgétaire)

SYNTHESE GRAPHIQUE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE COMPTABLE 2020



c) Les recettes de fonctionnement

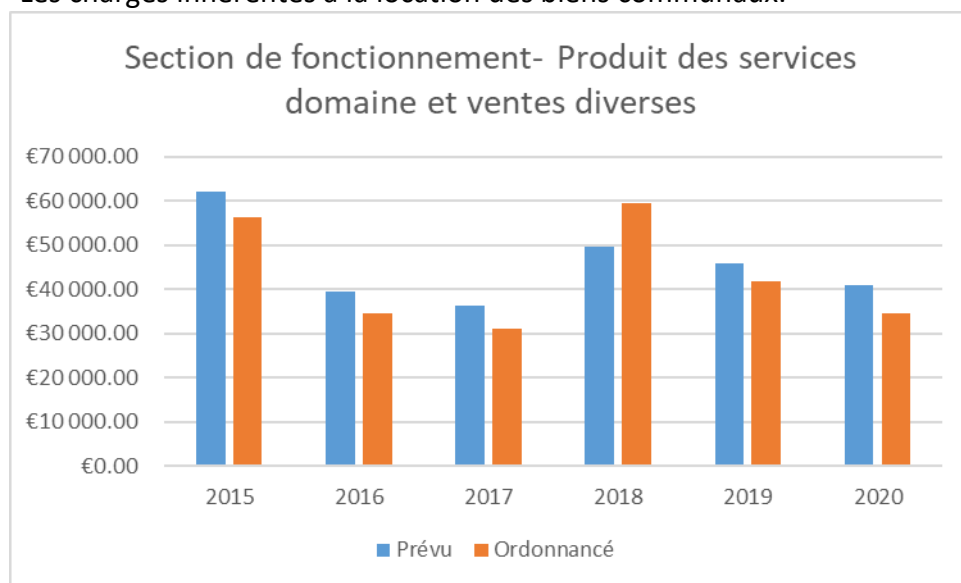
Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 338 525.44 € en 2021 dont 440 407.44 € d'excédent reporté. Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C)	
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	40 400.00
73- Impôts et Taxes	495 786.00
74- Dotations, subventions et participations	228 565.00
75 – Autres produits de gestion courante	125 000.00
77- Produits exceptionnels	0.00
78- Reprises provisions semi-budgétaires	8 367.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	440 407.44€
TOTAL DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 338 525.44

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par

- La recette des redevances d'occupation du domaine public.
- les concessions dans le cimetière communal.
- Le produit de la publicité des logos dans le bulletin municipal
- Le virement du budget annexe service des eaux pour les charges de personnel
- Le versement de produits de service par des organismes extérieurs principalement ici l'indemnité mensuelle versée par le groupe La Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale.
- Les charges inhérentes à la location des biens communaux.



Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),

Le produit fiscal attendu est estimé pour 2021 à **491 543 €**.

Les collectivités peuvent s'appuyer sur deux sources principales :

- Les dotations de l'Etat et les recettes fiscales.

Les bases brutes d'imposition sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives Ce sont quasiment les mêmes pour les trois niveaux de collectivités territoriales (communes, départements, régions), ainsi que pour les groupements de communes, sauf pour le foncier non bâti.

Sur ces bases brutes, les collectivités locales et les groupements de communes à fiscalité propre ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées.

Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget : elles peuvent alors voter les taux d'imposition qui seront appliqués aux bases pour déterminer les produits imposés.

Les exonérations obligatoires interviennent, elles, au contraire pour réduire les bases d'imposition, les collectivités ne peuvent donc pas leur appliquer des taux ni voter un produit fiscal correspondant.

Elles entraînent une perte de recettes fiscales, que l'État compense financièrement aux collectivités locales.

Ces allocations compensatrices sont notifiées aux collectivités en même temps que les bases d'imposition, afin qu'elles puissent établir leur budget.

Il existe trois types d'abattements en métropole :

- l'abattement obligatoire pour charges de famille.
- l'abattement spécial à la base (facultatif), en faveur des personnes de condition modeste.
- l'abattement général à la base, fixé à 5 %, 10 % ou 15 % par la collectivité.

IMPOTS LOCAUX	2020	2021
Taxe habitation	10.75% Produit figé prévisionnel de 152 758€	
Taxe Foncière bâti	15.93%	15.93% (34.59%) * 391 462€
Taxe Foncière non bâti	38.00%	38.00% 128 972€
Produit Attendu	455 017€	520 434€

***15.93% pour la Taxe Foncière des Propriétés Bâties avec ajout du taux départemental de TFPB 18.56% soit 34.49%.**

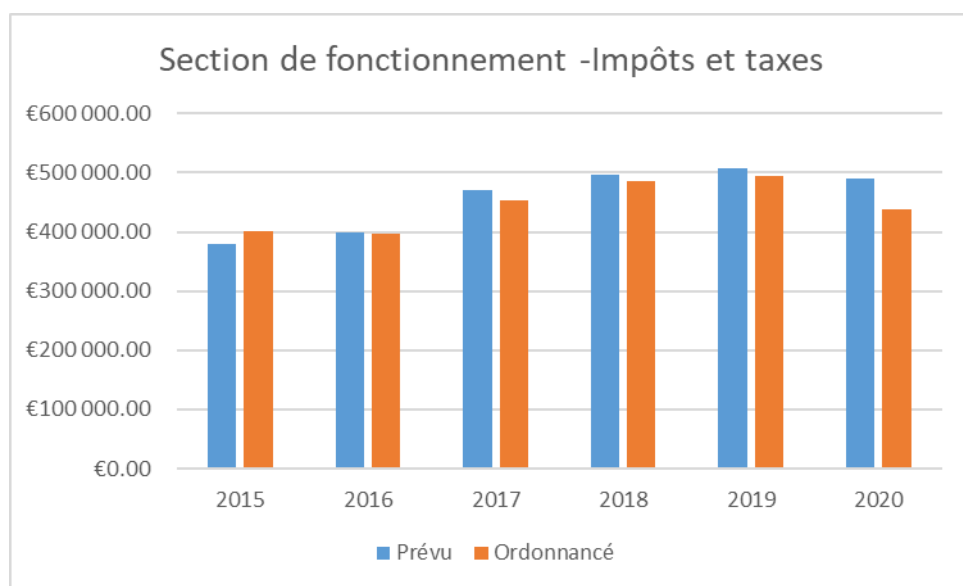
Outarville :

produit attendu au titre de la TFPB (taux identique à 2020) = 391 462€

produit attendu au titre de la TFNB (taux identique à 2020) = 128 972€

produit de TH sur les résidences secondaires et logements vacants = 14 377€

520 434€ (Somme de TFPB + TFNB) + 14 377€ (produit TH) + 28 883€ (allocations compensatrices)
- 72 151€ (contribution coefficient correcteur) = 491 543€



Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 125 652€ en 2014 pour 49 225 € en 2021 Cette année encore la commune sera contributrice à l'effort de redressement des finances publiques. (DGF 2020 : 53 193€)

- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 67 364 € en 2014 contre 116 164 € en 2021, (DSR 2020: 111 286€).

- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : Prévission pour 2021 : 28 883 € - Réalisée : 29 636 € en 2020.

Le fond départemental de péréquation du département est en baisse également. (2017 : 43 461€ ; 2018 : 37 573€ - 2019 : 33 606€ ; 2020 : 33 083€, prévision 2021 30 000€).

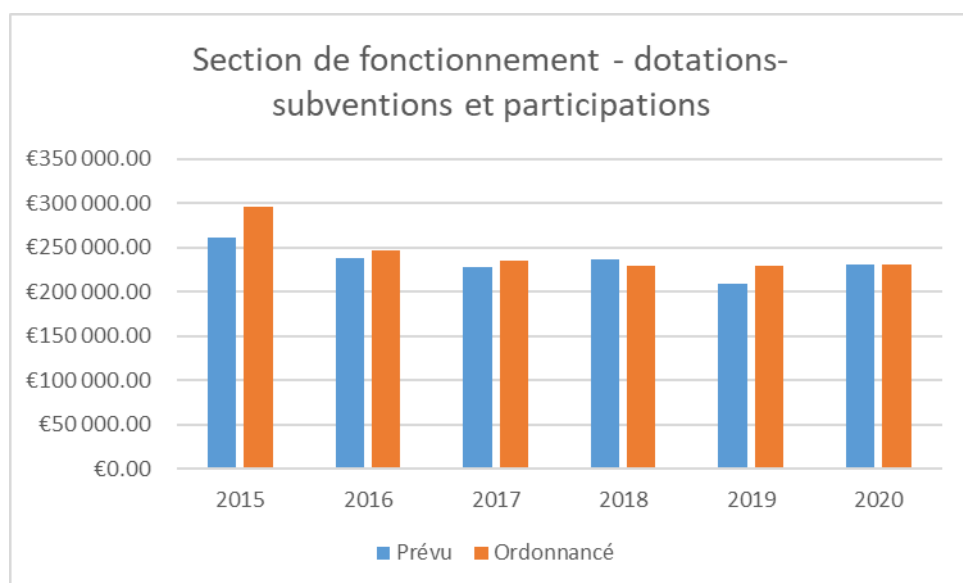
En 2020, une recette supplémentaire le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour certaines dépenses de fonctionnement de 4 054€ ;

La dotation nationale de péréquation perçue en 2020 pour 3 810€ permet de corriger les insuffisances de potentiel financier (part principale) et une part dite « majoration » plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux issus de la réforme de la taxe professionnelle.

La part « principale » bénéficie aux communes satisfaisant cumulativement aux deux conditions suivantes :
avoir un potentiel financier par habitant supérieur de 5 % au plus à la moyenne de la strate
avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un reversement institué par un EPCI en régime de taxe professionnelle unique/fiscalité propre unique (TPU/FPU) en direction de ses communes membres. Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice. En 2020, elle s'élève à 5 776.00€ pour 5 702.00€ pour 2021.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est un impôt obligatoire perçu soit au profit de communes autorisées soit au profit d'un fonds de péréquation départemental réparti par le Conseil Départemental. Des mutations de différents ordres (immeubles, fonds de commerce, droits de bail ...) sont concernées. Ses taux sont fixés au niveau national. 33 339€ en 2020.



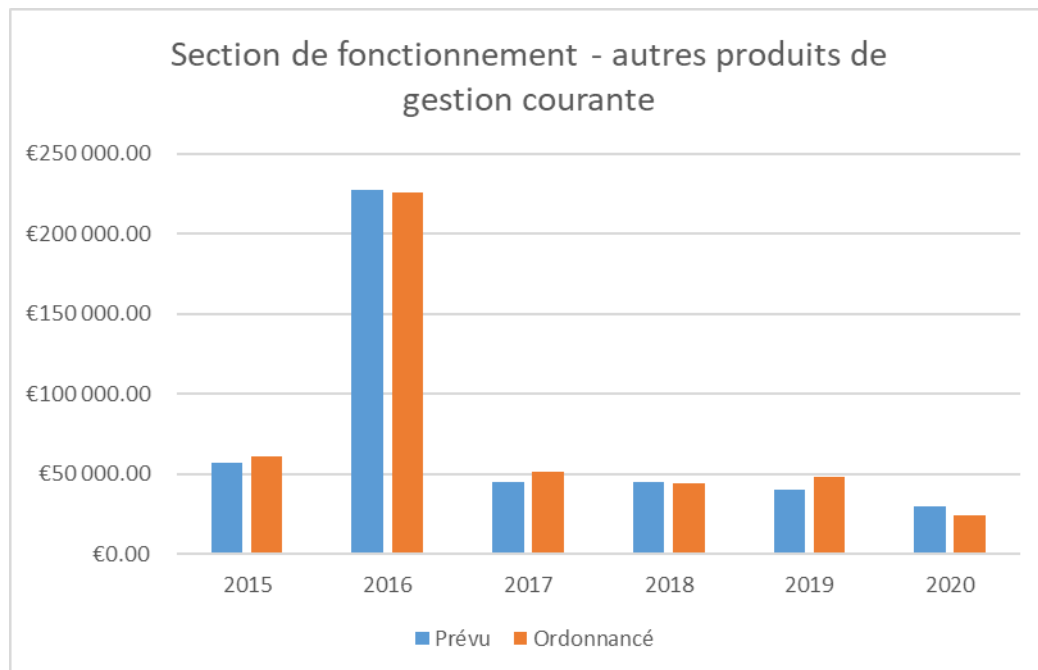
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations. Le montant prévu en 2021 est de 125 000€ dont une écriture de virement entre budgets annexes de de 100 000€.

Le produit des locations a chuté en 2020 en raison de la crise sanitaire qui ne permettait pas la location des salles communales.

(La hausse de 2016 s'explique par un virement occasionnel du budget de l'eau au budget principal.)

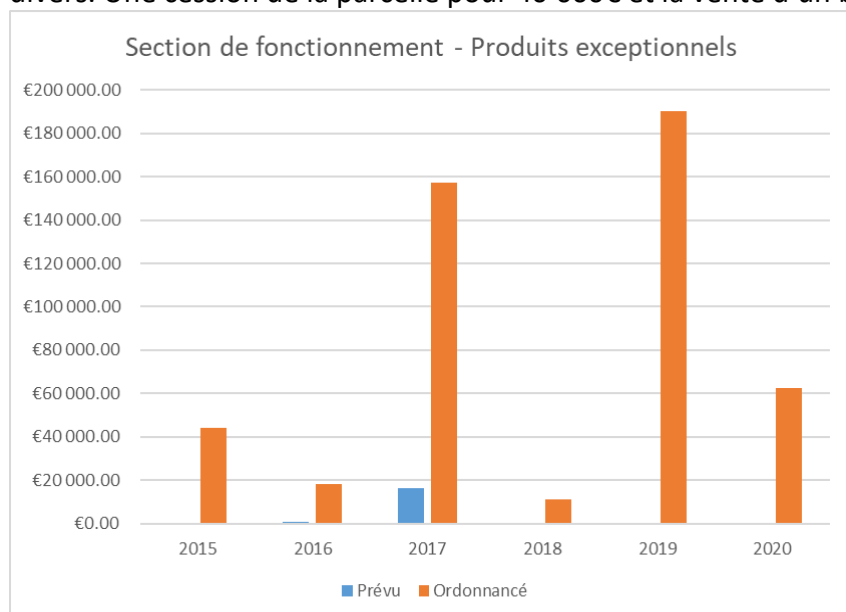


Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

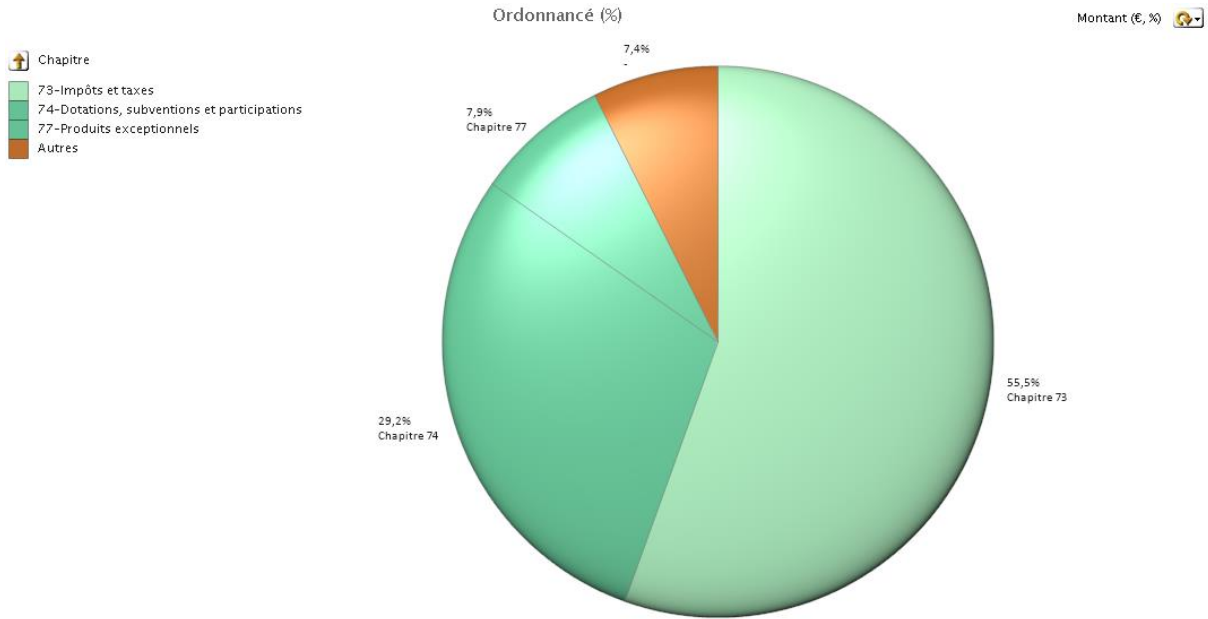
Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des produits exceptionnels divers et le produit des cessions de biens. En 2019, la vente d'une parcelle communale au bailleur social pour la création de futurs logements explique la hausse de recettes à ce chapitre.

En 2020, interviennent des remboursements de sinistres par l'assurance, des remboursements de trop perçus divers. Une cession de la parcelle pour 40 000€ et la vente d'un bâtiment communal pour 25 000€.



SYNTHESE GRAPHIQUE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE COMPTABLE 2020



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Les dépenses d'investissement 2020 sont estimées à 465 877.60 euros.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C)	
16-Emprunts et dettes assimilées	66 688.00
20- Immobilisations incorporelles	15 430.00
21- Immobilisations corporelles	205 861.00
23- Immobilisations en cours	121 780.00
27- Autres immobilisations financière	3 320.00
020 – Dépenses imprévues	2 500.00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	92 801.83
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	508 380.83

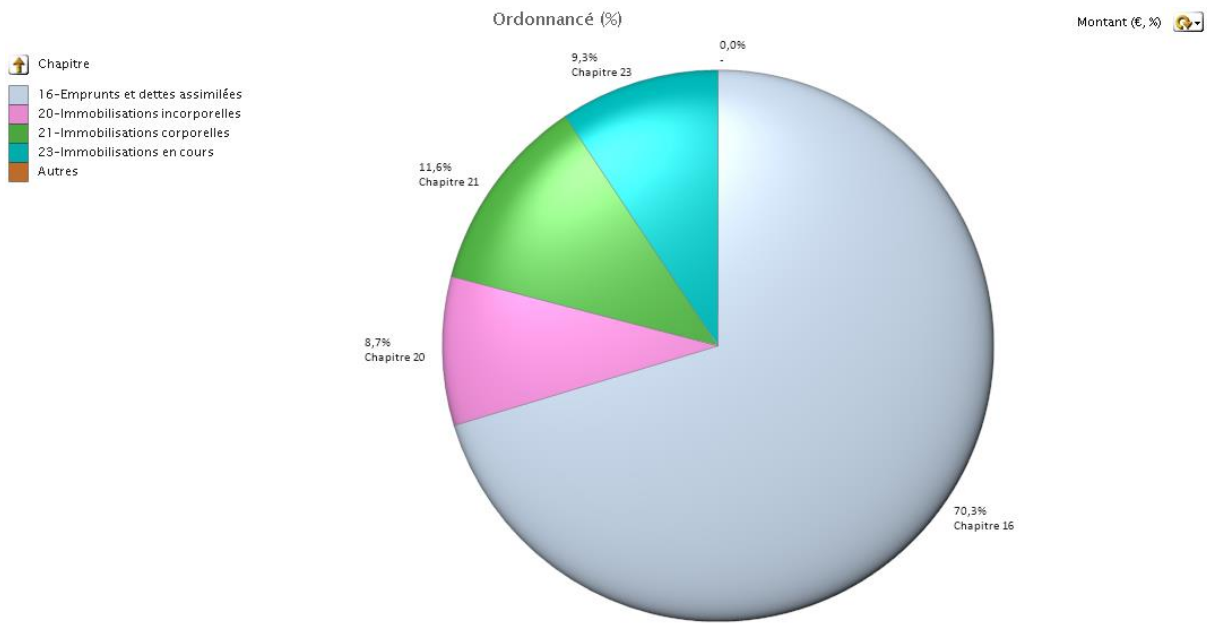
Les principaux investissements prévus pour l'année 2021 sont les suivants :

Chapitre 21

- Les travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale (6 369€ de restes à réaliser)
- Acquisition de mobilier urbain et mobilier pour la bibliothèque
- Le remplacement d'appliques d'éclairage publique en LED (2eme phase : 6 000€) ainsi que la 3eme phase pour 9 300.00€.
- Les travaux de voirie divers– acquisition de panneaux routiers –tranchée drainante...(12 524€ en restes à réaliser).
- Remplacement des moteurs de volée du clocher de l'église d'Outarville(4244€ restes à réaliser)
- Acquisition d'un tracteur pour le service technique (8 000€).
- L'aménagement de sécurité routière dans la traversée d'Acquebouille pour 17 200€.
- Travaux de réfection locaux annexes à la salle polyvalente d'Allainville (prévu 10 000€).
- Acquisition de plaques de rue et numéro de rue (prévu 5 000€).
- Acquisition de mobilier de bureau
- Acquisition de mobilier urbain

Restes à réaliser en dépenses au titre de 2020 : 37 661€ - Prévisions 2021 hors restes à réaliser du chapitre 20- 15 430€/chapitre 21 -168 200€/chapitre 23 121780€.

SYNTHESE GRAPHIQUE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE COMPTABLE 2020



Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Elles sont estimées à 508 380.83€, dont : - recettes réelles : 286 462.83 €, - recettes d'ordre 221 918.00€, -

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C) (€)	
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	31 000.00
1068-	118 985.83
13- Subventions d'investissement	21 477.00
024- Produits de cessions	115 000.00
Total recettes réelles	286 462.83
Total recettes d'ordre	221 918.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	508 380.83

Les recettes d'ordre

représentent la somme de 221 918€ en 2021, inscrites en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. (nécessaire pour l'équilibre budgétaire).

Restes à réaliser en recettes au titre de 2020 : 11 477.00€

Correspondent aux soldes des demandes de subventions pour financer les diverses opérations de dépenses d'investissement faites auprès :

- Du Département

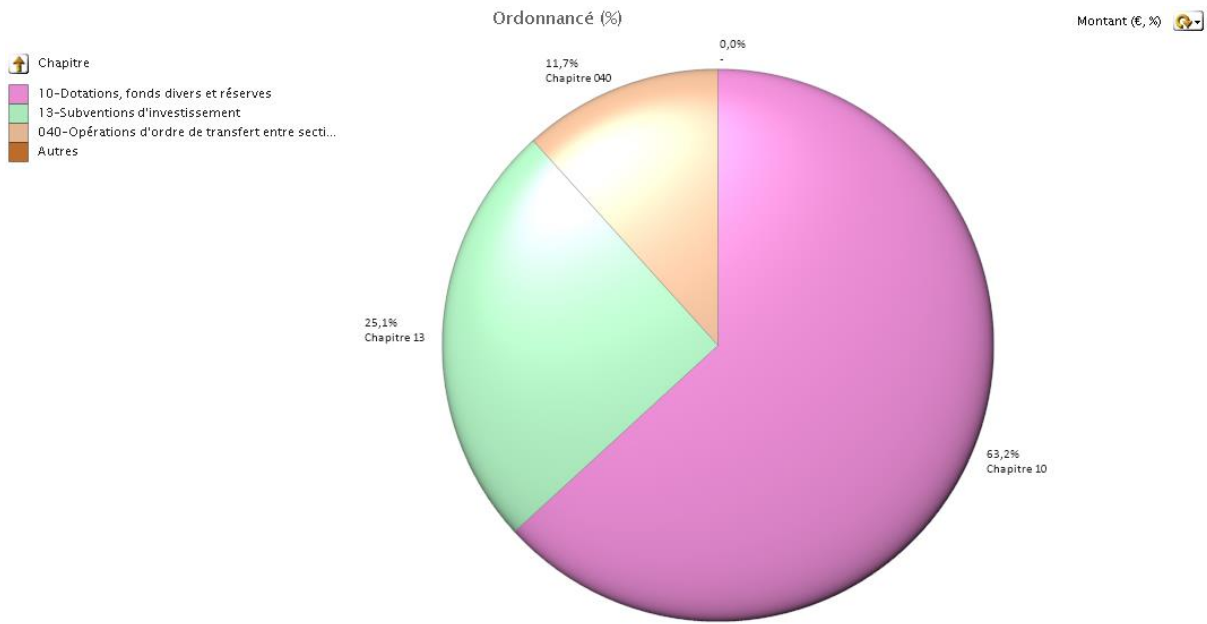
- Autres subventions attendues au titre de 2021 :

- Subvention en provenance du Département pour environ 7 000.00 €.

- Subvention en provenance du SIERP (syndicat intercommunale d'électricité) pour 3 000€

- Produit de cession pour 115 000€ correspond aux projets de vente de plusieurs parcelles communales.

SYNTHESE GRAPHIQUE RECETTES D'INVESTISSEMENT EXERCICE COMPTABLE 2020

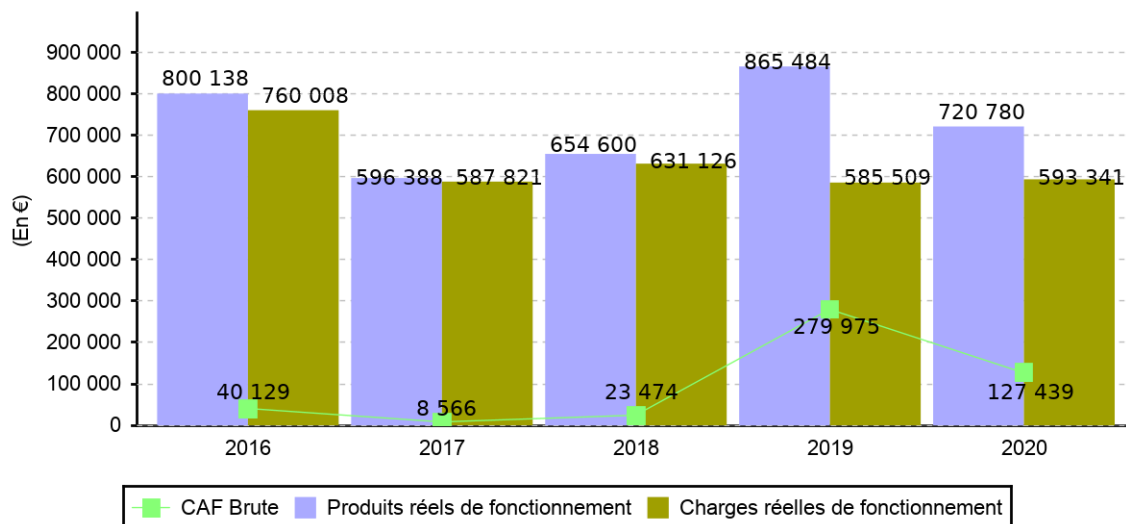


L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE

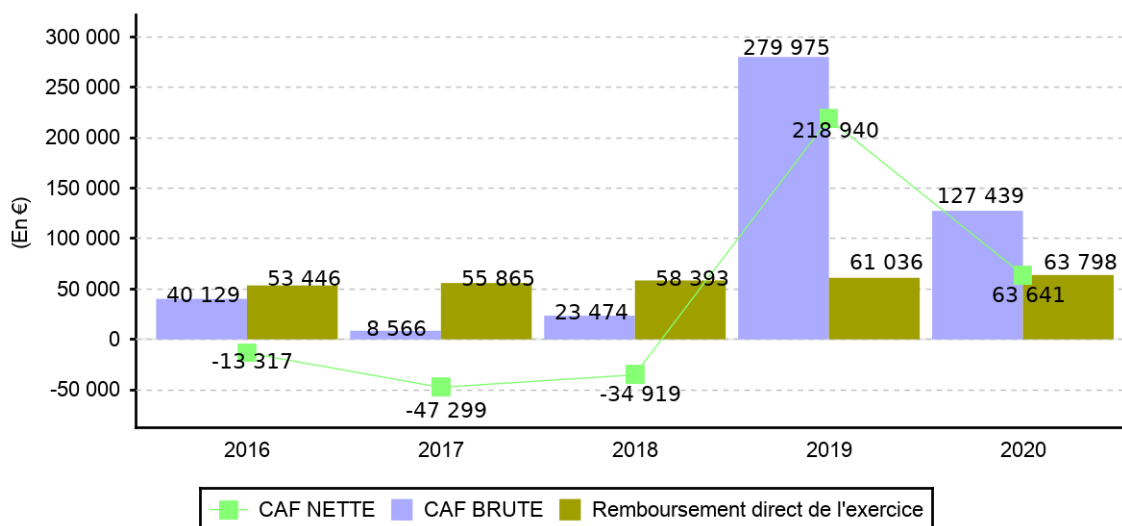


La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

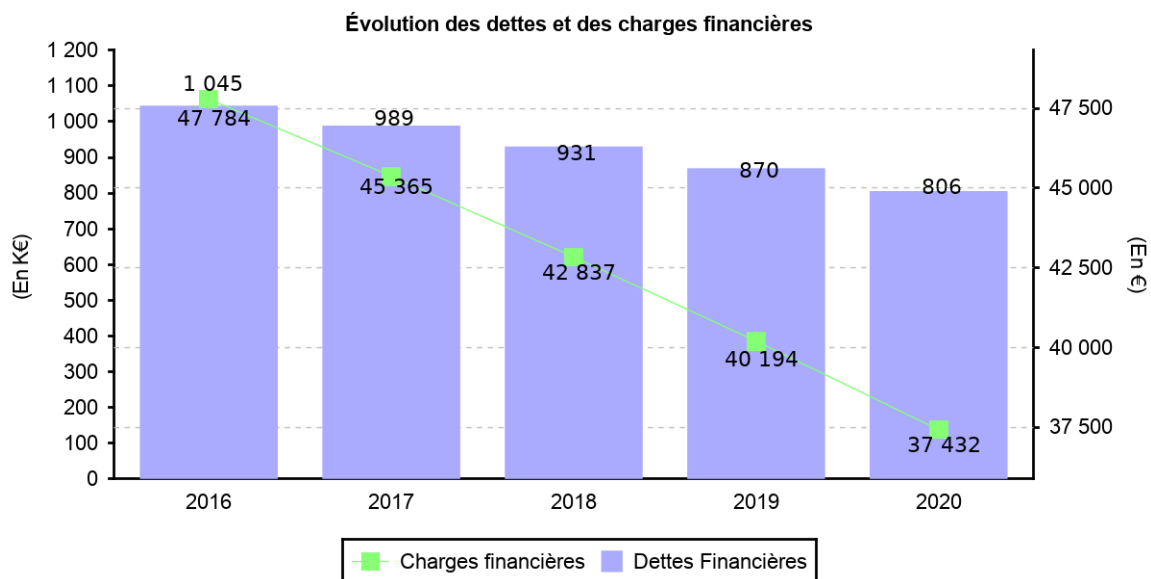
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



Endettement

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



LES BUDGETS ANNEXES

Budget annexe «Service des eaux »2021

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES (T.T.C)(€)	
011-Charges à caractère général	100 844.57	70- Vente de produits finis-prestations de service	121 099.15
012 – Charges de personnel et frais assimilés	15 000.00		
014- Atténuations de produits	22 500.00		
67- Charges exceptionnelles	104 000.00		
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	6 088.00	78 – reprise sur provisions et dépréciations	6 088.00
022- Dépenses imprévues	4 000.00		
Total dépenses réelles d'exploitation	252 432.57	Total recettes réelles d'exploitation	127 187.15
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	236 996.94
023 – virement à la section d'investissement	80 000.00		
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	50 177.66	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 426.14
Total dépenses d'ordre	130 177.66	Total recettes d'ordre	18 426.14
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	382 610.23	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	382 610.23

➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES (T.T.C)(€)	
20-Immobilisations incorporelles	5 000.00	13-Subventions d'investissement	2 835.00
21- Immobilisations corporelles	138 795.00		
23- Immobilisations en cours	80 859.58		
020- Dépenses imprévues	9 000.00		
Total des dépenses réelles d'investissement	233 654.58	Total recettes réelles d'investissement	2 835.00
		001- Solde d'exécution reporté	119 068.06
		021- Virement de la section d'exploitation	80 000.00
040 – Opérations d'ordre entre section	18 426.14	040- Opérations d'ordre entre section	50 177.66
Total dépenses d'ordre	18 426.14	Total recettes d'ordre	130 177.66
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	252 080.72	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	252 080.72

Restes à réaliser en dépenses au titre de 2020 : 2 795.00 €

Restes à réaliser en recettes au titre de 2020 : néant

Budget annexe «Service Assainissement» 2021

➤ **Section de fonctionnement**

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES (T.T.C)(€)	
011- Charges à caractère général	136 263.50	70- Vente de produits fabriqués – Prestations de service	74 064.35
014 – Atténuations de produits	9 000.00	74- Subvention d'exploitation	101 435.00
65 – Autres charges de gestion courante			
66- Charges financières	2 858.00		
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00		
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	7 250.00	78- reprise sur provisions et dépréciation	7 250.00
022-Dépenses imprévues	5 000.00		
Total dépenses réelles d'exploitation	162 371.50	Total recettes réelles d'exploitation	182 749.35
023 Virement à la section d'investissement	110 000.00	002 – Excédent de fonctionnement reporté	111 014.15
042- Opération d'ordre de transfert entre section	41 994.00	042- Opération d'ordre de transfert entre section	20 602.00
Total dépenses d'ordre	151 994.00	Total recettes d'ordre	20 602.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	314 365.50	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	314 365.50

➤ **Section d'investissement**

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES(T.T.C)(€)	
16- Emprunts et dettes assimilés	19 221.00	13- Subventions d'investissement	6 160.00
20- Immobilisations incorporelles	30 000.00	16- Emprunts et dettes assimilés	
21- Immobilisations corporelles	67 171.00	1068-Dotations fonds divers reserves	1 495.46
23- Immobilisations en cours	15 000.00		
Total dépenses réelles d'investissement	131 392.00	Total recettes réelles d'investissement	7 655.46
		021 – Virement De la section d'exploitation	110 000.00
001- Déficit négatif reporté	7 655.46		
040- Opération d'ordre de transfert entre section	20 602.00	040- Opération d'ordre de transfert entre section	41 994.00
Total dépenses d'ordre	20 602.00	Total recettes d'ordre	151 994.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	159 649.46	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	159 649.46

Restes à réaliser en dépenses au titre de 2020 : néant

Restes à réaliser en recettes au titre de 2019 : 6 160.00€

Chapitre 13- Solde subvention Agence de l'eau Seine Normandie 80%(schéma directeur) 6 160.00€

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL 2021

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C)(€)		RECETTES (T.T.C)(€)	
011- Charges à caractère général	5 372.92	74- Dotations- subventions et participations	8 000.00
65- Autres charges de gestion courante	300.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 672.92	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 000.00
Déficit de fonctionnement reporté	2 327.08	002-Excedent de fonctionnement reporté	0.00
Total des dépenses d'ordre	0.00	Total des dépenses d'ordre	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 000.00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 000.00

➤ Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C)		RECETTES (T.T.C)	
21- Immobilisations corporelles	3 410.43		
Total des dépenses réelles d'investissement	3 410.43	Total des recettes réelles d'investissement	0.00
		001- Solde d'exécution reporté	3 410.43
Total des dépenses d'ordre	0.00	Total des recettes d'ordre	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 410.43	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 410.43